

PROJET DE PARC SOLAIRE DU TALAGARD

Commune de Salon de Provence – Bouches du Rhône

AUTORISATION DE DEFRICHEMENT - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

(Article L.122-1 du code de l'environnement)

La Société Voltalia envisage l'implantation d'un parc solaire sur la commune de Salon de Provence sur une ancienne décharge au lieu-dit « Talagard ».

Le projet est soumis à autorisation de défrichement.

Conformément à l'article R122-11 du code de l'environnement, il a été procédé à une mise à disposition du public pendant **15 jours**, du 13 avril 2017 au 27 avril 2017 inclus, du dossier de demande de défrichement pour le projet de parc solaire, sur l'ancienne décharge du Talagard dans la commune de Salon de Provence.

Publicité :

La publicité de la mise à disposition du public, s'est faite le lundi 3 avril 2017 par:

- affichage à la Mairie de Salon de Provence au service urbanisme (cf p. 2), sur les lieux du projet à trois endroits (cf. p.3) sur le chemin du Talagard (cf.p 4), au nord (cf. p. 5) et au sud (cf. p. 6) du projet,.
- publication de l'avis sur le site internet de la Préfecture (cf. p. 7) <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement>
- publication de l'avis dans deux journaux diffusés dans le département : la Provence et la Marseillaise, (cf. p. 8).
- Sur le site internet de la commune de Salon de Provence <http://www.salondeprovence.fr/index.php/logement-urbanisme> (cf. p. 9).

Mise à disposition :

Les éléments mis à disposition comprenaient :

- La note de présentation de la mise à disposition du public
- Le dossier de demande d'autorisation, comprenant le CERFA de demande d'autorisation de défrichement, le résumé non technique de l'étude d'impact, l'étude d'impact intégrant l'évaluation d'incidences Natura 2000 ;
- L'accusé réception du projet par le l'autorité environnementale en date du 27/12/2016 ;
- L'avis de l'ONF ;
- Le Procès-verbal de reconnaissance des bois du 27/01/2017 ;
- Le courrier de réponse du pétitionnaire à la notification du procès-verbal de reconnaissance des bois du 09/02/2017.

La mise à disposition du public s'est faite au service urbanisme de la ville de Salon de Provence, où les intéressés pouvaient en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, c'est à dire du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 16h 45, et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

Pendant la période de consultation, les locaux étaient fermés les jours fériés, 17 avril 2017 et fermeture de l'accueil du public tous les après-midi jusqu'au 21 avril 2017.

Observations :

Fréquentation : deux personnes sont venues prendre connaissance et consulter le dossier (27/04/2017).

Registre : au cours de la mise à disposition, aucune observation n'a été formulée.

Bilan :

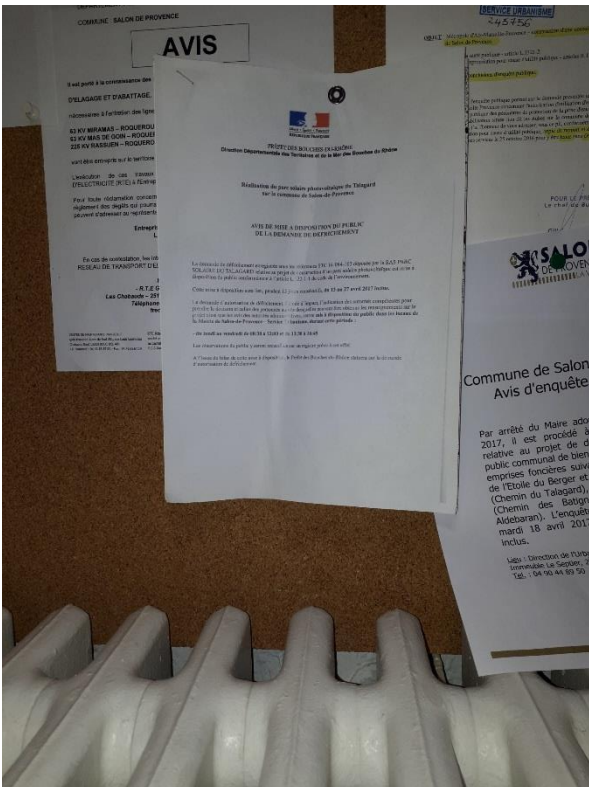
A l'issue de cette phase de mise à disposition, il apparaît qu'aucune personne n'a formulé d'observation sur le

dossier, ni proposition ni contre-proposition, dans le registre tenu à la disposition du public, ou n'est parvenue par voie postale ou par que qu'autre moyen (cf. p. 10).

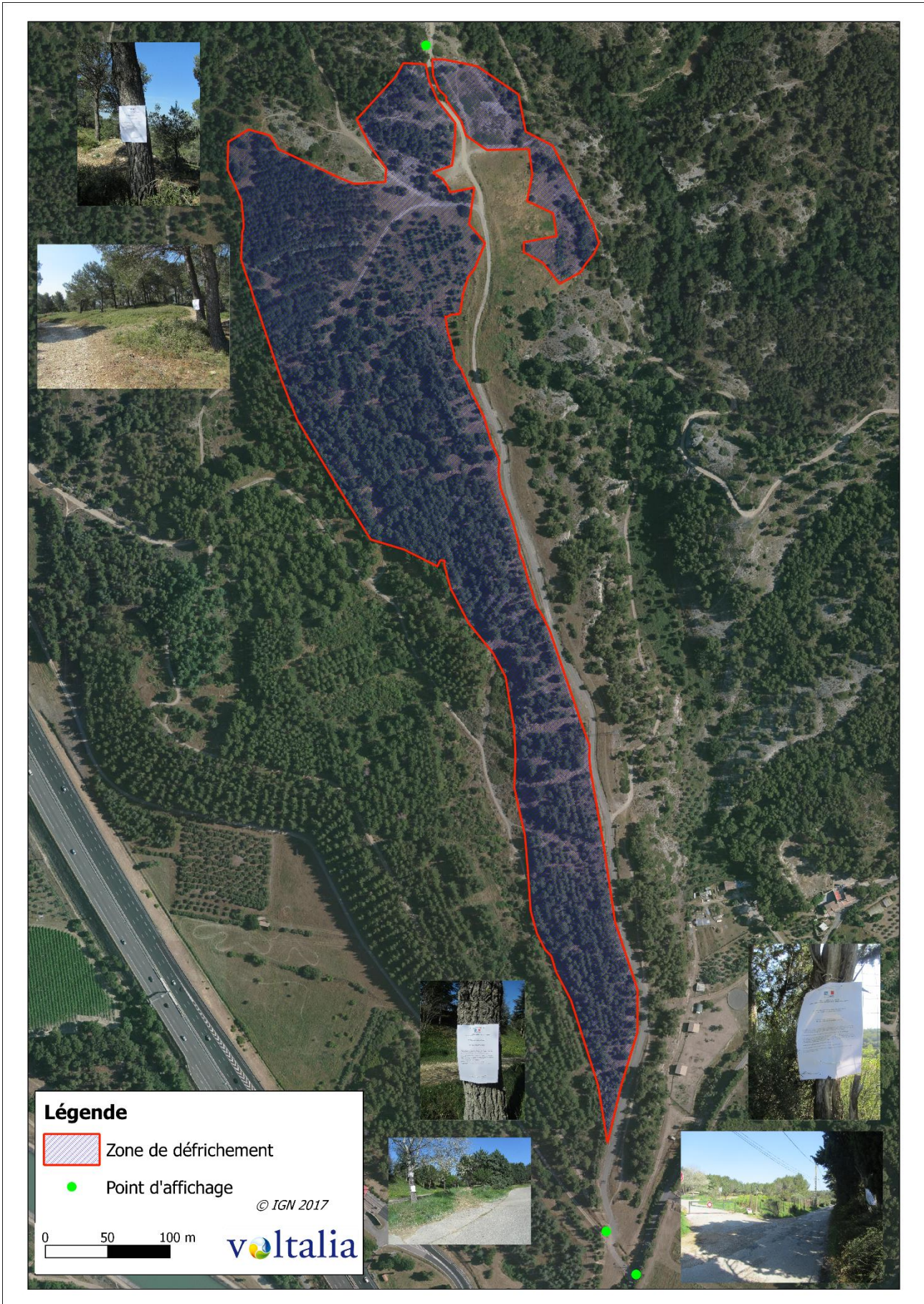
Le présent bilan clôt la procédure de mise à disposition du dossier d'autorisation de défrichement et sera consultable par le public sur le site internet de la Préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement>

Photos affichage

En Mairie – service urbanisme :



Sur site :





Affichage intersection chemin du Talagard et piste DFCI RO 100





**Affichage en limite nord de
l'emprise de la demande
d'autorisation de défrichage**



Affichage à l'intersection de la piste DFCl et des sentiers de randonnée



Mise en ligne de la mise à disposition sur le site internet de la préfecture des Bouches du Rhône



Accueil > Politiques publiques > Agriculture, forêt et développement rural > Forêt > Défrichement > Mise à disposition > 2017 > **Réalisation**
du Parc solaire du Talagard sur la commune de Salon-de-Provence

2017

[Réalisation du Parc solaire du Talagard sur la commune de Salon-de-Provence](#)

Réalisation du Parc solaire du Talagard sur la commune de Salon-de-Provence

Article créé le 30/03/2017

Mise à disposition du public du 13 au 27 avril 2017

- Avis de mise à disposition du public :

> avis MAD2 - format : PDF   - 0,03 Mb

> AR AE - format : PDF   - 0,08 Mb

Partager   

Documents listés dans l'article :

 > [avis MAD2 - format : PDF - 0,03 Mb - 30/03/2017](#)

 > [AR AE - format : PDF - 0,08 Mb - 30/03/2017](#)

Mise en ligne de la mise à disposition sur le site internet de la commune de Salon de Provence

Accueil	Mairie	Logement - Urbanisme	Eco - Emploi	Solidarités	Enfance - Jeunesse	Sports	Culture	Vie quotidienne	Portail asso
---------	--------	-----------------------------	--------------	-------------	--------------------	--------	---------	-----------------	--------------

Logement - Urbanisme

LOGEMENT

LE LOGEMENT SOCIAL

- La demande de logement
- Localisation du parc social
- Aides financières
- Accompagnement social
- Assistance juridique

LE LOGEMENT ETUDIANT

- Foyer J Travailleurs
- Adamal
- Mission Locale

L'HABITAT

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Le dossier général
- Les annexes
- Renseignements parcelle

LES DOCUMENTS

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis de démolir
- Certificat urbanisme
- D.O.C.
- D.A.A.C.T.
- Cadastre
- E.R.P.

LES TRAVAUX

- EN COURS
- REALISES

Le « Jury citoyen »



19:20 PROVENCE-ALPES

Pour apporter plus de transparence et en finir avec les suspicions de choix arbitraires dans la procédure d'attribution de logement social, la municipalité a créé une instance intégrant des citoyens volontaires, tirés au sort sous contrôle d'huissier. Intervenant en amont des Commissions d'Attribution de Logement (CAL), ce dispositif participatif est unique en France.

Reportage France 3 : [ici](#)
Interview RTL (06/07) : [ici](#)

[Actualités]

Information mise à disposition du public

"Réalisation du parc solaire photovoltaïque du Talagard sur la Commune de Salon-de-Provence" : Information mise à disposition du public du 13/04/2017 au 27/04/2017 inclus de la demande de défrichement N° STC 16-084-103 déposée le 20/12/2016 par la SAS PARC SOLAIRE DU TALAGARD. Lieu : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Immeuble Le Septier, 2ème étage – Rue Lafayette Tel. : 04 90 44 89 50 Fermeture exceptionnelle de l'accueil du public tous les après-midi jusqu'au 21 avril 2017.

Plan Local d'Urbanisme



Par délibération en date du 31 mars 2016, le Conseil municipal de Salon-de-Provence a approuvé la révision du plan local d'Urbanisme (PLU).

Vous pouvez accéder au rapport du commissaire enquêteur sur la révision du PLU [ici](#)

Ainsi que l'enquête publique de la révision du PLU [ici](#)

Il est également disponible à la Direction de l'Urbanisme et de

Architecte conseil en Mairie



Avant le dépôt du permis de construire, la déclaration

Registre d'observation vierge :

